

**Appel à candidature d'experts toxicologues pour la constitution d'un groupe d'experts chargé d'examiner les rapports d'établissement de valeurs seuils de toxicité aiguë françaises (VSTAF)**

**Formulaire de candidature**

<b>Civilité</b>	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<b>Nom de naissance</b>	
<b>Prénom</b>		<b>Nom d'usage</b> (si différent du précédent)	
<b>Numéro de téléphone</b>		<b>Ville de résidence</b>	
<b>Adresse e-mail</b>			
<b>Activité</b>	<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> Secteur académique/Agence <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autre :	<b>Nom de l'employeur :</b>  <b>Années d'expérience :</b> <input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 – 10 ans <input type="checkbox"/> > 10 ans	
<b>Expérience dans le domaine de l'expertise</b>	<input type="checkbox"/> A l'Ineris : <input type="checkbox"/> Dans une structure nationale : <input type="checkbox"/> Dans une structure internationale :		
<b>Mots-clés</b>	Principaux domaines de compétences par rapport au groupe d'experts :		
<b>Motifs de votre candidature</b>			

Ce formulaire complété ainsi qu'un *curriculum vitae* détaillé sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : [vstaf@ineris.fr](mailto:vstaf@ineris.fr).

En complétant et envoyant le présent formulaire à l'adresse [vstaf@ineris.fr](mailto:vstaf@ineris.fr), vous acceptez [notre politique d'utilisation de vos données](#).

Ces informations sont collectées sur la base de votre consentement par l'Ineris, pour la constitution d'un groupe d'experts chargé d'examiner les rapports d'établissement de valeurs seuils de toxicité aiguë françaises (VSTAF).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, sous certaines conditions, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Les dossiers des candidats non retenus seront conservés au plus 3 mois et ceux des experts retenus seront conservés pendant toute la durée de leur mission et les 6 mois qui suivront. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à [dpo@ineris.fr](mailto:dpo@ineris.fr) en joignant un justificatif d'identité.